

DIRECTION GÉNÉRALE

B.P. 1588 DOUALA
TEL :2 33 43 67 67 FAX :2 33 43 70 17
www.cncc.cm



HEAD OFFICE

P O BOX. 1588 DOUALA
TEL :233 43 67 67 FAX :2 33 43 70 17
info@cncc.cm

Réf :...../CNCC S.A/DG/CGM/2026

Douala le 24 Avril 2026

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CNCC
S.A/DG/CIPM/2026 DU 23 MARS 2026**

**POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE MINI-
CENTRALE SOLAIRE POUR L'ELECTRIFICATION ET
L'ECLAIRAGE DU CENTRE DE VIE DU CONSEIL NATIONAL DES
CHARGEURS DU CAMEROUN S.A (CNCC S.A)
A NGAOUNDERE**

**Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du
Cameroun CNCC S.A, Maitre d'Ouvrage, communique au titre de
l'Additif N°01 :**

AU LIEU DE <u>AAO</u>	LIRE PLUTOT <u>AAO</u>
PARTICIPATION ET ORIGINE La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à toutes les sociétés, entreprises ou groupes d'entreprises de droit Camerounais.	PARTICIPATION ET ORIGINE La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à toutes les sociétés, entreprises de droit Camerounais ayant une expertise dans le domaine concernée, ayant une attestation de catégorie D.
<u>RPAO</u> <u>A - Volume 1. : Pièces administratives</u> Le dossier administratif contiendra les pièces ci-après visées au point 11.a) du RGAO notamment :	<u>RPAO</u> <u>A - Volume 1. : Pièces administratives</u> Le dossier administratif contiendra les pièces ci-après visées au point 11.a) du RGAO notamment :

<p>a) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée, signée du représentant légal ou d'un mandataire dûment désigné,</p> <p>b) Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;</p> <p>c) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;</p> <p>d) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 70 000 (Soixante dix mille) Francs CFA, dans le compte N°335 98800001-89 CAS-ARMP domicilié à la BICEC ;</p> <p>e) Le cautionnement de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de 1 200 000 (Un million deux cent mille) Francs CFA, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et conformément à la Circulaire N°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics ; établie par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics ;</p> <p>f) Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;</p> <p>g) Une attestation pour soumission en cours de validité</p>	<p>a) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée, signée du représentant légal ou d'un mandataire dûment désigné,</p> <p>b) Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;</p> <p>c) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;</p> <p>d) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 70 000 (Soixante dix mille) Francs CFA, dans le compte N°335 98800001-89 CAS-ARMP domicilié à la BICEC ;</p> <p>e) Le cautionnement de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de 1 200 000 (Un million deux cent mille) Francs CFA, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et conformément à la Circulaire N°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics ; établie par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics ;</p> <p>f) Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;</p> <p>g) Une attestation pour soumission en cours de validité</p>
---	---

signée des services compétents de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, à compter de la date de signature de ladite attestation, portant mention et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse ;

- h) Une attestation de conformité fiscale délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois ;
- i) Une Copie du registre de commerce certifiée par l'autorité compétente de l'administration judiciaire ;
- j) Une attestation d'immatriculation accompagné d'un plan certifié sur l'honneur ;
- k) L'accord de groupement notarié le cas échéant ;
- l) Le pouvoir de signature le cas échéant.

signée des services compétents de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, à compter de la date de signature de ladite attestation, portant mention et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse ;

- h) Une attestation de conformité fiscale délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois ;
- i) Une Copie du registre de commerce certifiée par l'autorité compétente de l'administration judiciaire ;
- j) Une attestation d'immatriculation accompagné d'un plan certifié sur l'honneur ;
- k) L'accord de groupement notarié le cas échéant ;
- l) Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- m) Une attestation de catégorisation.

N.B. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra présenter un Dossier Administratif complet à l'exception des pièces a, c, d, e et m qui seront fournies uniquement par le mandataire.

Le reste est sans changement.

Ampliations :

- ARMP
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Douala, le _____
Le Directeur Général

Auguste MBAPPE PENDA